



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Guyane

Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui				Nombre de listes présentées: L = 1	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	52	Nombre de sièges à pourvoir : p = 3		
B. Nombre de votants	B =	23	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0	G = $\frac{D}{P} = \frac{23}{3} = 7,67$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	23			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	23					3		
H				2				Élu		<u>MANANTSARA JOSÉ</u>
F				2				Élue		<u>POGNON LILIANE</u>
F					1 ^{er} - 7,67			Élue		<u>AREL (AREL-GOLITIN) LOUISE</u>
H										<u>BROUSSAUD SEBASTIEN</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

3

blu

43

CL

FA

[Signature]

[Signature]